

Double licence et qualifications complémentaires

Argumentaire

Les changements demandés sont justifiés par deux considérations :

1 - Les ambiguïtés du système initialement retenu, dans lequel la répartition des crédits s'est avérée peu lisible ;

2 - Le constat que les exigences retenues pour obtenir une double licence étaient beaucoup plus élevées que celles existantes dans d'autres université proposant elles aussi des doubles licences dans le même domaine.

Voir par exemple la double licence économie-droit ou droit-gestion de Paris 1 qui permet l'obtention de deux licences avec 180 crédits seulement :

http://www.univ-paris1.fr/ws/ws.php?cmd=getFormation&oid=UP1-PROG35389&redirect=voir_presentation_diplome&lang=fr-FR

Ou encore à Toulouse :

<http://www.ut-capitole.fr/formations/nos-diplomes/licences/licence-l1-l2-l3-economie-et-droit-310328.kjsp>

Par conséquent, le fait d'exiger ici 120 crédits en plus des 180 nécessaires pour avoir la licence s'est avéré plutôt dissuasif et aboutit à une charge de travail difficilement soutenable pour les étudiants concernés.

Nouvelles modalités proposées

1 - Pour la double licence droit-économie :

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention droit et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention droit en ayant choisi les 4 mineures économie-gestion des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits de la L3 mention économie.

2 - Pour la double licence droit-gestion

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention droit et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention droit en ayant choisi les 4 mineures économie-gestion des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits de la L3 mention gestion.

3 - Pour la double licence éco-droit

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention économie et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention économie en ayant choisi les 4 mineures droit des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits de la L3 mention droit.

4 - Pour la double licence gestion-droit

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention gestion et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention gestion en ayant choisi les 4 mineures droit des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits de la L3 mention droit.

5 - Pour la qualification complémentaire économie-gestion de la mention droit

La qualification complémentaire est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention droit et qui valide :

- Les 180 crédits de la licence mention droit en ayant choisi 4 mineures des S1, S2, S3 et S4 parmi les mineures droit, réussite, sciences sociales et qualification vers une licence professionnelle ;
- Les 30 crédits de la mineure économie-gestion des S1, S2, S3 et S4.

6 - Pour la qualification complémentaire droit de la mention économie

La qualification complémentaire est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention économie et qui valide :

- Les 180 crédits de la licence mention économie en ayant choisi 4 mineures des S1, S2, S3 et S4 parmi les mineures économie, sciences sociales et qualification vers une licence professionnelle ;
- Les 30 crédits de la mineure droit des S1, S2, S3 et S4.

7 - Pour la qualification complémentaire sciences sociales de la mention économie

La qualification complémentaire est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention économie et qui valide :

- Les 180 crédits de la licence mention économie en ayant choisi 4 mineures des S1, S2, S3 et S4 parmi les mineures économie, droit et qualification vers une licence professionnelle ;
- Les 30 crédits de la mineure sciences sociales des S1, S2, S3 et S4.

8 – Pour la qualification complémentaire droit de la mention gestion

La qualification complémentaire est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention gestion et qui valide :

- Les 180 crédits de la licence mention gestion en ayant choisi 4 mineures des S1, S2, S3 et S4 parmi les mineures gestion, sciences sociales et qualification vers une licence professionnelle ;
- Les 30 crédits de la mineure droit des S1, S2, S3 et S4.

9 – Pour la qualification complémentaire sciences sociales de la mention gestion

La qualification complémentaire est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention gestion et qui valide :

- Les 180 crédits de la licence mention gestion en ayant choisi 4 mineures des S1, S2, S3 et S4 parmi les mineures gestion, droit et qualification vers une licence professionnelle ;
- Les 30 crédits de la mineure sciences sociales des S1, S2, S3 et S4.